



Abonnement xxxxxx résiliation

Par **elfie06**, le **15/06/2020 à 17:37**

Bonjour,rnrnJe m'étais inscrite à xxxxxx pour 2 ans. J'ai résilié au bout de 3 ans. Je n'ai pas payé le deuxième mois de préavis. Maintenant, je suis relancée avec frais, par un service de contentieux.rnrnOnt'ils le droit alors que j'avais dépassé mes deux ans de contrat chez eux ?rnrnMerci par avance.

Par **Lag0**, le **15/06/2020 à 22:01**

Bonjour,rnrnVous dites que vous n'avez pas payé le 2ème mois de préavis, c'est donc que vous deviez un préavis de 2 mois pour résilier. Donc oui, le professionnel peut vous poursuivre pour être payé.

Par **elfie06**, le **16/06/2020 à 07:50**

Merci pour votre réponse